

1217 Des sciences et de la recherche, Didier Guével

# **ACTUALITÉS**

- 1220 Prêt (devoir d'information) : rachat de contrats d'assurance vie
- 1220 Cautionnement (disproportion) : notion de créancier professionnel
- 1221 Bail commercial (Covid-19): obligation de payer le loyer
- 1221 Société par actions simplifiée (actions) : cession forcée en cas d'exclusion
- 1221 Dirigeant social (révocation) : action en justice contre la société
- 1222 Responsabilité civile (garde de la chose) : chute sur une plaque de verglas
- 1222 Legs (légataire particulier) : action en délivrance du legs
- 1223 Circulation routière (stupéfiants) : dérivé du cannabis
- 1224 Agression sexuelle (mineur) : suspension de la prescription
- 1224 Détention provisoire (mise en liberté) : impartialité du juge

## POINT DE VUE

1225 Sauver le vin de la réforme du droit des contrats spéciaux ?, Ronan Raffray

# **ÉTUDES ET COMMENTAIRES**

- 1235 Panorama : Droit constitutionnel, Émilie Debaets et Nathalie Jacquinot
- 1247 Notes: Les « associations » d'avocats: des sociétés créées de fait,
  - note sous Civ. 1<sup>re</sup>, 8 mars 2023, Jean-Jacques Daigre et Christiane Kaunan
- Déclaration pour le compte du créancier : nom et montant suffisent, note sous Com. 8 févr. 2023, Julie Levy et Thibault de Ravel d'Esclapon

## **ENTRETIEN**

1256 Jean-Luc Vallens – Vers une nouvelle réforme de la justice commerciale ?

Lefebvre Dalloz





# Recueil

Tour Lefebvre Dalloz 10 place des Vosges - CS 90358 92072 Paris La défense Cedex Tél. (Rédaction) 0786620357 www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

Président, Directeur de la publication, Stéphane Duret

DIRECTRICE GÉNÉRALE, DIRECTRICE DES ÉDITIONS, CAROLINE SORDET

DIRECTRICE « CIVIL - PÉNAL & OUVRAGES », HÉLÈNE HOCH

#### CONSEIL SCIENTIFIQUE

ALAIN BÉNABENT, NICOLAS DISSAUX, BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON ET PHILIPPE MERLE

#### DIRECTRICE SCIENTIFIQUE

PASCALE DELIMIER

#### RÉDACTION

DIRECTION

Rédacteur en chef: Alain LIENHARD (0140645403)

· RÉDACTION

Maëlle HARSCOUËT DE KERAVEL (0140645379)

· CHEFS DE RUBRIQUES

Banque-Crédit-Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence-Distribution: Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Contrat-Responsabilité-Assurance : Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET Société et marché financier : Alain LIENHARD

ÉDITION-RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Patricia ANDRY (0140645284)

Laurence BREUZÉ-DINNAT (0140645481)

Katy PERCHEREAU (0786620357)

Directeur artistique : Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique : Raphaël HENRIQUES 1<sup>re</sup> secrétaire de rédaction : Véronique THILL

Illustration couverture: Fanny BLEY-GUIBAL

# ABONNEMENTS-RELATIONS CLIENTS

Abonnements: Alexandra DORAY, Directrice ventes@dalloz.fr

Relations clients: Loïc RIOU

Tél.: 0183101010

Service publicité: Sandrine TOUTON MICHEL Tél.: 0140922024 - publicite@lefebvre-sarrut.eu

Revue hebdomadaire (44 numéros par an) Prix de l'abonnement ; France : 959,74 € TTC

Étranger: 1016,56 € TTC

Prix au numéro : 41,86 € TTC

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1027 T 82206

**DUPLIPRINT** Mayenne

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal - Juin 2023

## Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3 956 040 € Siège social : Tour Lefebvre Dalloz 10 place des Vosges - CS 90358 92072 Paris La défense Cedex RCS Paris 572 195 550 / Siret 572 195 550 00098 Code APE 5811Z / TVA FR 69 572 195 550

Filiale du groupe Lefebvre-Sarrut La reproduction, même partielle, de tout élément publié dans la revue est interdite





Origine du papier : Portugal Taux de fibres recyclées : 0 % PTot: 0,08 kg/t

# SOMMAIRE





1220

#### **DROIT DES AFFAIRES**

Banque-Crédit-Garantie

Prêt (devoir d'information) : rachat de contrats

d'assurance vie, Com. 21 juin 2023

Cautionnement (disproportion) : notion de créancier

professionnel, Com. 21 juin 2023

Fonds de commerce et commerçants Bail commercial (Covid-19): suspension de la clause

résolutoire, Civ. 3e, 15 juin 2023

Bail commercial (Covid-19): obligation de payer

le loyer, Civ. 3e, 15 juin 2023

Société et marché financier

Société par actions simplifiée (associé) : devoir de loyauté et abus d'égalité, Com. 21 juin 2023 Société par actions simplifiée (actions) : cession forcée en cas d'exclusion, Com. 21 juin 2023 Dirigeant social (révocation) : action en justice

contre la société, Com. 21 juin 2023

1222

## **DROIT CIVIL**

Contrat-Responsabilité-Assurance Responsabilité civile (garde de la chose) : chute sur une plaque de verglas, Civ. 2e, 15 juin 2023 Conseil en gestion de patrimoine : manquement au devoir d'information, Com. 21 juin 2023 Famille-Personne-Succession Legs (légataire particulier) : action en délivrance du legs, Civ. 1re, 21 juin 2021

Divorce (prestation compensatoire): application de la loi du 26 mai 2004, Civ. 1re, 21 juin 2021

1223

# DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Droit pénal Circulation routière (stupéfiants) :

dérivé du cannabis, Crim. 21 juin 2023

Procédure pénale

Agression sexuelle (mineur) : suspension de la prescription, Crim. 21 juin 2023 Détention provisoire (mise en liberté) : impartialité du juge, Crim. 21 juin 2023



1225

Sauver le vin de la réforme du droit des contrats spéciaux ? par Ronan Raffray



#### CHRONIQUE

1227

Les distributions aux associés en dehors de l'assemblée d'approbation des comptes par Dorothée Gallois-Cochet et Clément Barrillon

#### **PANORAMA**

1235

Droit constitutionnel janvier 2022 – décembre 2022 par Émilie Debaets et Nathalie Jacquinot

#### **NOTES**

1247

Les « associations » d'avocats : des sociétés créées de fait, note sous Civ. 1<sup>re</sup>, 8 mars 2023 par Jean-Jacques Daigre et Christiane Kaunan

1252

Déclaration pour le compte du créancier : nom et montant suffisent, note sous Com. 8 févr. 2023 par Julie Levy et Thibault de Ravel d'Esclapon



1256

Jean-Luc Vallens – Vers une nouvelle réforme de la justice commerciale ?

# A L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au Recueil Dalloz donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word) à Alain Lienhard (a.lienhard@lefebvre-dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif. L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... »,
  9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page);
- pour une note de jurisprudence, 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5 500 signes (références entre parenthèses).



\*Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectezvous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.

> Retrouvez également votre revue numérique sur Dalloz-Revues.fr